

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE294

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 9

A la première phrase de l'alinéa 37, substituer au mot :

« citées »,

le mot :

« prévues ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.